



Montreuil, le 25 février 2025

À
Monsieur Laurent Marcangeli,
Ministre de l'action publique, de la Fonction
publique et de la simplification

À
Madame Nathalie Colin,
Directrice Générale de l'Administration et
de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice Générale,

C'est avec étonnement, pour ne pas dire consternation et colère, que nous venons de prendre connaissance du projet de fiche interministérielle de situation individuelle dite FISII, comprenant un volet administratif et un volet comptable.

Si cela est présenté par vos services comme une avancée positive pour les agent.es, nous constatons, au travers de retours d'expérience d'agent.es, que cette fiche contiendrait des éléments que nous considérons comme illégaux, tant du point de vue de la forme (absence d'information et de concertation des instances représentatives des personnels de la Fonction publique en violation du CGFP) que du fond (éléments en lien avec des arrêts maladie ordinaire n'entraînant aucune position administrative particulière, en lien avec l'activité syndicale d'agent.es ou en lien avec l'exercice du droit de grève).

Compte tenu de ces graves atteintes aux droits des agent.es, l'UFSE CGT vous saisit en urgence quant à une demande de retrait immédiat du projet de fiche interministérielle de situation individuelle, qu'il s'agisse du volet administratif ou du volet comptable.

L'UFSE CGT vous demande par ailleurs la tenue rapide d'une réunion de présentation de cet outil RH qui sera seule à permettre de cadrer les éléments pouvant être consignés dans une base de données RH par l'employeur de l'agent.e d'une part, et pouvant faire l'objet d'une transmission à un autre employeur public d'autre part.

Dans l'attente,

Cordialement

Le secrétaire général de l'UFSE CGT

Christophe Delecourt